

Formation : RGPD, maîtriser la réglementation générale sur la protection des données

Cours de synthèse - 2j - 14h00 - Réf. LIL

Prix : 1900 € H.T.

★★★★☆ 4,4 / 5

BEST

Clé en main

Formation éligible au financement Mobilités

Ce cours présente les différentes formalités obligatoires du règlement général sur la protection des données (RGPD). Vous apprendrez à gérer les relations entre les personnes physiques et l'autorité de contrôle, et à sécuriser les données personnelles au plan juridique pour être en conformité avec le RGPD.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Découvrir les formalités obligatoires du règlement général sur la protection des données
- ✓ Définir les aspects juridiques du RGPD
- ✓ Comprendre l'importance des obligations du RGPD
- ✓ Désigner un Data Protection Officer (DPO)

Public concerné

Directions système d'information (SI), RSSI, directions juridiques, chefs de projet, directions des ressources humaines, responsables comptables, directions du marketing.

Prérequis

Aucun.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

PARTICIPANTS

Directions système d'information (SI), RSSI, directions juridiques, chefs de projet, directions des ressources humaines, responsables comptables, directions du marketing.

PRÉREQUIS

Aucun.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

1 Introduction au règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Les fondamentaux juridiques.
- Historique de la loi informatique et libertés jusqu'au règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Présentation du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Les enjeux de la protection des données personnelles.
- La responsabilité de la personne morale.

Exercice

Analyses des risques d'une non-conformité.

2 Fondamentaux de la protection des données personnelles

- Les notions essentielles.
- Le champ d'application du règlement général sur la protection des données.
- Les compétences des autorités de contrôle.
- Les principes fondamentaux.
- La nomination d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD, DPO en anglais).

Exercice

Définir les compétences du délégué à la protection des données personnelles (DPD, DPO en anglais).

3 Les obligations du règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPD, DPO).
- Le rôle du délégué à la protection des données personnelles.
- S'assurer de la licéité du traitement.
- Informer les personnes concernées.
- Sensibilisation et formation.

Exercice

Mettre en place un registre des traitements des données personnelles.

4 Analyser l'impact du traitement et consulter l'autorité

- Norme de sécurité standard et la sécurité au sein d'une organisation.
- Réaliser un DPIA (Data Protection Impact Assessment ou analyse d'impact relative à la protection des données).
- Tenir le registre des activités du traitement.
- Assurer la sécurité des données.
- Gérer les droits des personnes concernées.
- Se préparer à un contrôle.

Travaux pratiques

Réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données (Data Protection Impact Assessment, DPIA).

5 Boîte à outils

- L'intégration de la sécurité dans les projets.
- Le code de conduite.
- Les certifications et les labels.
- Créer et gérer un plan d'action.
- Assurer la veille.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

Financement par les OPCO

- Adhérents Mobilités, découvrez les avantages négociés par votre OPCO en cliquant [ici](#)

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.

Dates et lieux

CLASSE À DISTANCE

2026 : 21 mai, 21 mai, 6 oct., 6 oct., 24 nov., 24 nov.

PARIS LA DÉFENSE

2026 : 12 mars, 21 mai, 6 oct., 24 nov.

LYON

2026 : 21 mai, 24 nov.